



La réglementation européenne simplifiée ?

Fin mai, la Commission a adopté son programme pour une meilleure réglementation, qui constitue l'une de ses dix priorités pour 2015. Ce programme doit permettre de mieux légiférer, pour faciliter la vie des entreprises et des citoyens, et répondre aux accusations récurrentes des citoyens à l'égard de l'UE : trop de règles, trop de papier, trop d'interlocuteurs. La Commission Juncker souhaite que les entrepreneurs et les travailleurs des petites entreprises puissent se consacrer pleinement à la conception, la création, la production et la commercialisation de produits ou de services - et non perdre leur temps à étudier les règles ou à remplir des formulaires. C'est la croissance qui est en jeu. Pour autant il ne s'agit pas de supprimer, mais de rendre les règles plus faciles et plus simples à appliquer : droits des travailleurs, protection de l'environnement, protection des données, tous les domaines sont concernés. Mais attention, nous dit-on, à ne pas formuler trop d'espoir dans cette nouvelle stratégie européenne pour une meilleure réglementation. Car les formalités administratives ne sont pas uniquement le fait de Bruxelles ; parfois la lourdeur administrative provient de la façon dont les autorités nationales interprètent ou mettent en œuvre les règles européennes. Et c'est ainsi que l'on peut donc retrouver en France, le fameux « choc de simplification » administrative. Tant mieux, car il faut en vouloir et il faut y croire pour déposer un projet quel qu'il soit auprès de l'UE ! Combien de temps encore les porteurs de projets vont-ils rester motivés ?